

AFFAIRE N°13/4 - Autorisation d'effectuer le paiement des terrains nécessaires à l'aménagement du futur boulevard de Ceinture Sud.

LE MAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Par délibération en date du 14 août 1974, il a été confié à la Société d'Équipement du Département de la Réunion, le soin d'accomplir toutes les démarches nécessaires à l'appropriation des terrains d'emprise du futur boulevard de Ceinture Sud.

La S. E. D. R. E. ayant accepté cette mission de bureau foncier, je vous demande, Mesdames et Messieurs, de m'autoriser à effectuer le paiement des terrains concernés par les travaux du boulevard de Ceinture Sud (figurant sur la liste ci-jointe), ainsi que les notes d'honoraires des Notaires.

La dépense correspondante est prévue au Chapitre 901 Article 210 du Budget Communal 1975.

Mesdames et Messieurs, je mets aux voix la question.

Vu  
 Saint-Denis, le 3 juin 1975  
 Pour le Maire  
 Le Secrétaire Général  
 Signé: J. P. ROUST

ADOpte A L'UNANIMITE

Cette copie certifiée conforme  
 Le Directeur des Finances et des  
 Collectivités Locales  
 P. BEANNE